



Rappel : demande de bourses des collèges.

publié le 25/09/2018

Si vous êtes susceptibles de bénéficier d'une bourse, merci de faire votre demande en ligne (ou de contacter le secrétariat en cas de difficulté) avant le 18 octobre 2018. Aucune demande ne sera prise en compte après cette date.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.